

# FSU



Syndicat National de l'Environnement  
Fédération Syndicale Unitaire

# Flash Info

## SPECIAL ELECTIONS

INFORMATION RAPIDE AUX PERSONNELS DE L'ONCFS N° 02 12/01/2009

## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

### (C.C.P.) des agents sous statut de 1998

du 08 janvier 2009

Afin de préparer au mieux cette CCP, le SNE-FSU avait demandé que les tableaux d'avancement transmis, soient plus complets quant aux renseignements fournis, avec ajout de l'emploi actuellement exercé et de l'historique des différents postes occupés depuis l'arrivée dans l'établissement.

*Nous remercions les agents de la direction des ressources humaines pour le travail réalisé entre Noël et Nouvel An, qui nous a permis ainsi d'avoir les éléments nécessaires pour pouvoir émettre des avis argumentés.*

Lors de cette CCP, le SNE-FSU a été fort de propositions et le dialogue social entre la direction et vos représentants a nettement progressé tout à l'avantage des agents.

Dans ce flash, le SNE-FSU ne communiquera pas sur les avancements et les révisions de notes individuels, mais reste disponible à toute demande de renseignements. **N'hésitez pas à contacter vos représentants.**

Le SNE-FSU préfère vous informer sur les débats de fonds qui ont eu lieu et qui ont apporté beaucoup de réponses à des questions posées ces derniers temps.

**Tout d'abord, le SNE-FSU a émis un vœu en séance dont voici la teneur :**

« Le SNE-FSU souhaite porter au vote de cette CCP le vœu suivant :

En vertu des informations portées à la connaissance des membres de la CCP du 24 juin 2008, à savoir que :

« A la demande de la Fonction publique et des représentants des personnels, les promotions se font dans la logique métiers. En attendant la parution du nouveau statut, des dispositions transitoires sont mises en place pour régler le maximum de situations de personnels mal classés par rapport aux postes qu'ils occupent. Cependant, il ne sera pas possible de faire bénéficier de plus d'un avancement de grade les personnes mal classées. Il conviendra ensuite de régulariser en gestion par la promotion interne ».

**Pour ventilation & affichage au panneau syndical**

avec transmission d'une copie au responsable administratif des locaux (D. 82-447 du 28/05/1982)

Syndicat National de l'Environnement - FSU – Contactez-nous : [sne@oncfs.gouv.fr](mailto:sne@oncfs.gouv.fr)

VOTEZ

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE



Le SNE-FSU demande la réalisation, par la direction de l'ONCFS, de la liste nominative de tous les agents placés sous l'actuel statut de 1998 sur le modèle des tableaux des agents promouvables, tableaux en date du 06/01/2009.

Sur ce tableau devra également figurer pour chaque agent la référence à la fiche métier à laquelle son poste est rattaché.

Seule cette liste nominative permettra de mettre en évidence de façon exhaustive tous les agents pour lesquels un avancement est nécessaire pour pouvoir bénéficier des mesures transitoires du futur statut.

Ce tableau est indispensable pour les représentants de la CCP en particulier pour que :

- ① le métier de référence de chaque agent soit correctement identifié ;
- ② les décisions d'avancement prises dans les prochaines CCP soient des régularisations de situation de personnes mal classées par rapport au poste qu'ils occupent.

Nous portons donc cette demande au vote de la CCP. »

**Le Président de la CCP, M. POLY n'a pas voulu soumettre notre vœu au vote**, estimant qu'il s'agissait d'une demande du SNE-FSU, à laquelle il devait répondre, et que des informations personnelles relatives à l'ensemble des agents ne peuvent être diffusées même au sein de la CCP. Cependant, nos remarques ont interpellé la direction générale et la direction des ressources humaines ; ces deux directions vont étudier notre demande et l'adapter à leurs possibilités. Nous avons également fait part de nos craintes sur le fait qu'il puisse y avoir plus d'agents dont la situation est à régulariser que ce que nous pensions initialement.

**Le SNE-FSU a également demandé des explications sur le calcul des taux de promus/promouvables.**

**Les réponses fournies par la direction** des ressources humaines ont mis en évidence que le nombre de promotions possibles par classe est très restreint (par exemple, pour la catégorie C de la filière administrative, 3 promotions possibles en 2008 de 2<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> classe, 3 également de 1<sup>ère</sup> classe en hors classe ; idem pour la filière technique).

**Il est donc primordial que le tableau demandé par le SNE-FSU**, qui doit faire ressortir les agents dont la situation nécessite un avancement, serve de base de négociation avec le Contrôleur financier pour les avancements 2009. Nous avons obtenu un accord de principe de la direction des ressources humaines pour proposer le plus de postes possibles dans le cadre de la régularisation.

Effectivement, si nous pouvions régulariser au plus vite ces cas, nous reviendrions à un fonctionnement normal dans les avancements. Nous sommes bien évidemment conscients que « rectifier les erreurs du passé » afin de redémarrer sur un statut avec des bases saines, peut pénaliser certains agents pendant cette période nécessaire de régularisation avant le changement de statut. **La proposition du SNE-FSU a reçu l'aval du directeur général**, qui s'engage à faire un courrier en ce sens auprès du contrôleur financier. Si la direction obtient un accord, nous reviendrons au plus vite à une gestion normale des avancements.

**Le SNE-FSU a demandé que les fiches métiers** relatives aux agents sous statut de 1998 soient mises, au plus vite, à disposition sur l'intranet. Il faut que ces fiches soient accompagnées d'une note expliquant la différence entre fiches métiers et fiches de poste. Cela devrait être fait prochainement.

**Le SNE-FSU a souhaité savoir quand commenceront les travaux** sur le futur régime indemnitaire. La direction des ressources humaines n'ouvrira ce chantier que lorsqu'elle aura l'aval des tutelles sur le projet de statut.

VOTEZ

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE



Le SNE-FSU a informé la direction sur les suspicions ressenties par les agents vis-à-vis du projet de statut. Suspensions liées au fait que les représentants du personnel n'avaient pas le droit de communiquer sur ce projet tant qu'il n'était pas validé par les tutelles. La direction des ressources humaines, avec l'aval de la direction générale, nous autorise maintenant à communiquer oralement aux agents qui le souhaiteraient, les éléments quant à leur reclassement éventuel dans le futur statut si celui-ci était accepté en l'état.

Pour tout agent sous statut de 1998 désirant obtenir ces renseignements, le SNE-FSU est prêt à vous répondre. Il vous suffit de nous envoyer un mail sur notre messagerie : [sne@oncfs.gouv.fr](mailto:sne@oncfs.gouv.fr) avec un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre et nous vous informerons.

Vos élus représentent les personnels sous statut de 1998, quelle que soit votre catégorie, syndiqué ou pas, et quelle que soit votre étiquette syndicale. N'hésitez pas à nous contacter.

Le SNE-FSU a demandé que soient communiquées aux représentants du personnel les raisons pour lesquelles certains postes ne sont pas publiés, car beaucoup d'agents s'interrogent et soupçonnent des transactions douteuses. La direction comprend que ces mutations sur des postes qui n'ont pas à faire l'objet de publication puissent susciter des interrogations mais précise que s'il n'y a pas eu communication à l'ensemble des personnels concernés c'est qu'il s'agissait de cas particuliers à connotation sociale. Il n'y a pas eu créations de postes mais transferts. La direction a pris l'engagement d'informer, à l'avenir, les représentants du personnel lorsque de tels cas se présenteront.

Enfin, le SNE-FSU a demandé à la direction si elle pouvait déterminer à quelle période aura lieu le versement de la GIPA au titre de l'année 2009. En ce début d'année, la date ne peut être déjà arrêtée.

**Pour tous nos engagements, nos investissements  
et pour continuer à soutenir le SNE-FSU**

*Le 3 février 2009*

*Je vote FSU*



VOTEZ

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

